

les caracteristiques du mariage de l'ancien regime

Par **petit coeur de belin**, le **03/06/2006 à 19:56**

j'ai une dissert a faire je sais pas trop comment faire mon plan
j'arrive pas a organiser mes parties et mes sous parties help!!
pouvez vous m'aider
bise merci

Par **Olivier**, le **03/06/2006 à 20:31**

Bonjour et bienvenue sur Juristudiant !

Ton message est le bienvenu, mais avant de te donner un point de vue ou une réponse,
pourrais tu lire ceci ?

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242>

et nous donner tes premiers éléments de réflexion.

Merci d'avance !

[size=59:31vksnsd]au fait le petit coeur de belin est au chocolat ?[/size:31vksnsd]

Par **candix**, le **03/06/2006 à 20:34**

salut

quelques sites :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_so ... A9volution](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_so...A9volution)

<http://perso.orange.fr/theosite/mariage2.htm>

peux tu nous donner tes premieres idées?

Par **petit coeur de belin**, le **03/06/2006** à **23:06**

oui c'est certain

en fait, je pensais faire une première partie je pensais montrer en quoi le mariage est une institution avec tous les aspects plus juridiques du mariage tels les empêchements montrer dans un second temps le domaine religieux mariage. pour mes sous parties je pensais faire règles de fond règles de forme

ou

I) règles de forme

A) l'église

B) de l'état

II) de formes

A) église

B) état

les plans j'en ai deux mais le problème c'est que je cerne pas trop bien ce qui est de l'église et ce qui est du droit public

auriez vous un truc pour m'aider à faire la différence???

car des règles de l'églises sont reprises par l'état donc deviennent des règles de droit public.

en plus, pour les empêchements par exemple j'arrive pas à faire la part des choses la bigamie c'est église ou public??

l'erreur je sais c'est facile

la parenté c'est quoi religieux ou église???

je m'y retrouve pas beaucoup.

pour mon plan qu'en pensez vous??? je sais c'est bateau mais c'est ce qui est le plus lisible.
merci de m'aider

Par **tweety**, le **05/06/2006** à **19:35**

d'après mes cours d'histoire du droit quand on a traité le mariage on a montré l'évolution du mariage.

en effet, le mariage a toujours été une institution religieuse et se n'est qu'après la loi révolutionnaire de 1792 que le roi est intervenu.

le mariage se basait sur le consentement des époux sans nécessité de cérémonie. mais les parents ont une influence avec la puissance paternelle et éviter les mésalliances ce qui peut aboutir au mariage clandestin.

Le conseil de Trente a donc pris des mesures pour éviter ces mariages et a obligé une cérémonie religieuse mais le consentement des parents n'est pas nécessaire.

c'est à partir de là que le roi a commencé à prendre des actes royaux en imposant notamment le consentement des parents sinon les parlements pouvaient annuler le mariage et la publication des bans seraient écrites.

et bien entendu il ya les empêchemnt au mariage qui pouvait être levé dans les villages où il n'y avait que des cousins.

je ne sais pas si sa peut t'aider mais tupourai y faire référence.